

Conférence HR Tech

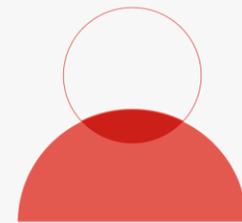
Sécurité informatique et des données sensibles et confidentielles : Comment mieux gérer les données de vos employés dans votre système RH.

Présentée par Patrice Poirier

14 avril 2022

SIGMA-RH en quelques mots

SIGMA-RH accompagne les moyennes et grandes entreprises dans l'optimisation de leurs processus de gestion des ressources humaines en offrant un logiciel **SIRH** fiable, flexible, évolutif et personnalisable, favorisant le partage des informations et la réalisation d'économies de temps et d'argent.

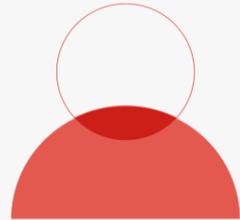


SIGMA-RH en quelques chiffres



30 ans

d'expérience en
développement logiciel



20 pays

dans lesquels les solutions
sont déployées



3 millions

de dossiers employés
gérés



15 modules

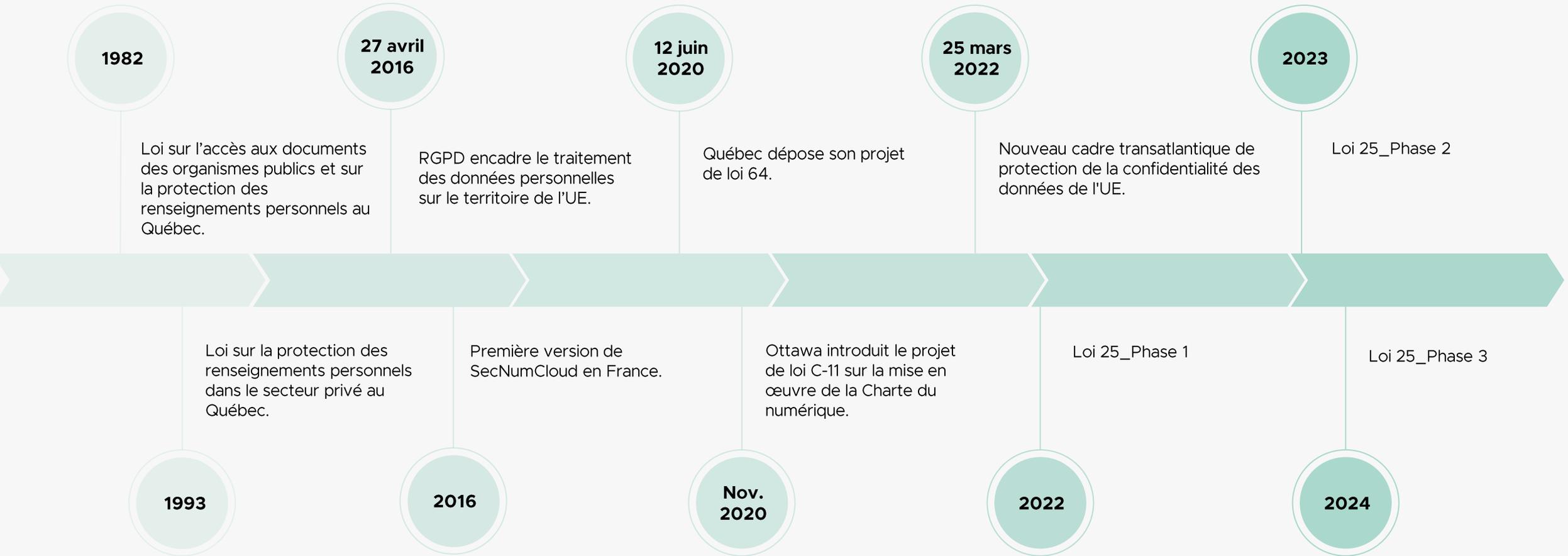
pour une couverture
globale

Contexte

Lois et réglementations



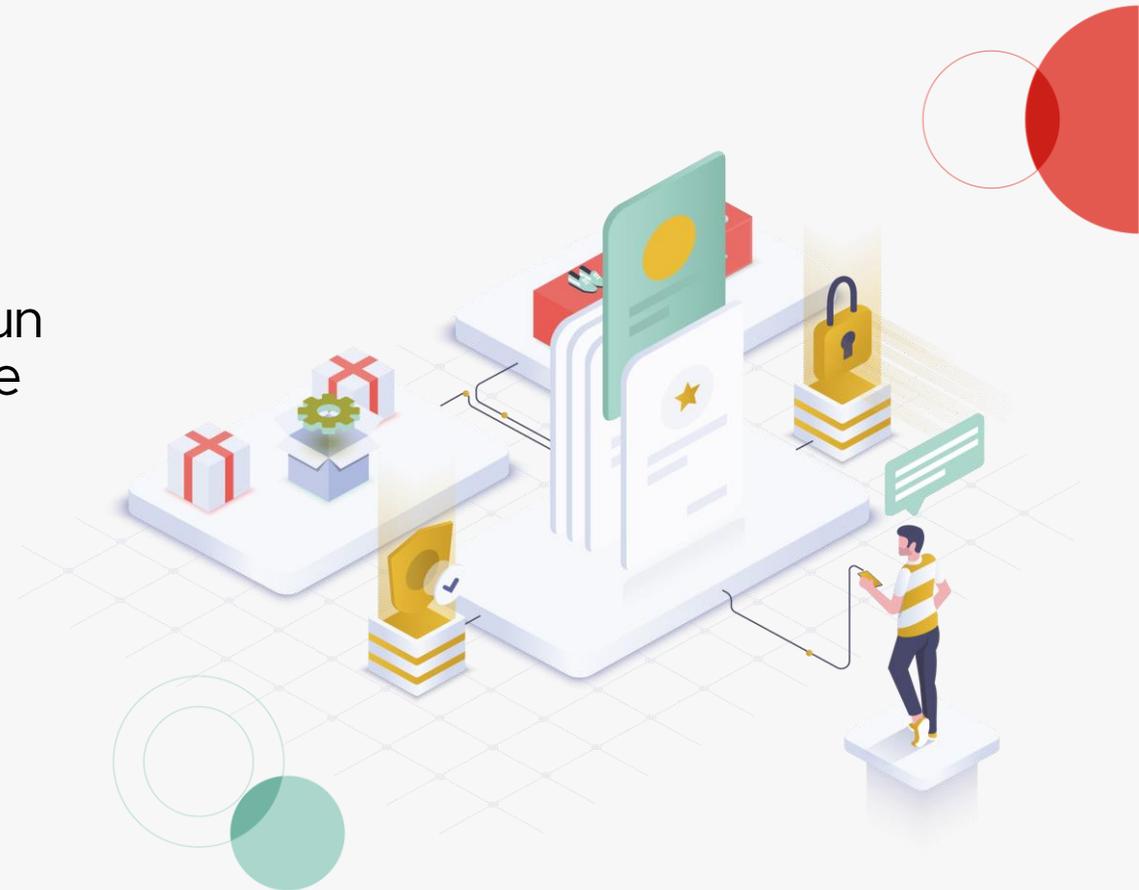
Historique des lois



Qu'est-ce qu'une donnée à caractère personnel?

Tout renseignement personnel ayant identifié ou permettant d'identifier une personne physique.

Elles ne s'appliquent pas aux renseignements personnels pouvant servir à l'identifier dans l'exercice de ses fonctions, tel qu'un nom, prénom, titre, courriel, et numéro de téléphone de son lieu de travail.



La Loi 25 résumée (anciennement Projet de loi n° 64)

Septembre 2022



- Nomination d'un **responsable** de la conformité des **processus** et **procédures** liés à la protection des renseignements personnels.
- Obligation d'aviser la Commission d'accès à l'information (CAI) de tout incident de confidentialité impliquant un renseignement personnel présentant un risque sérieux de préjudice.
- Obligation de former un **comité** sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Ces mesures doivent être **publiées sur le site web** de l'entreprise.
- Obligation de divulguer toute banque de caractéristiques ou de mesures biométriques à la Commission au moins 60 jours avant sa mise en service

La Loi 25 résumée (anciennement Projet de loi n° 64)

Septembre 2023



- L'obligation de **publier les règles** encadrant sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels.
- Publication d'une **politique de confidentialité**.
- Mise en place d'un processus de traitement des plaintes.
- Déploiement de pratiques et politiques de conservation de la donnée répondant entre autres à "comment et quand sera-t-elle détruite?".
- Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée lors de toute refonte, acquisition ou développement d'un système d'information ou prestation de service.
- **Formation de sensibilisation**

La Loi 25 résumée (anciennement Projet de loi n° 64)

Septembre 2023



- Toute entreprise se doit de **détruire** tout renseignement personnel lorsque les fins auxquelles il a été recueilli ou utilisé sont accomplies, sous réserve d'un délai de conservation prévu par une loi.
- Elle pourrait les **anonymiser** pour les utiliser, mais uniquement à des fins sérieuses et légitimes.
- Les organismes publics pourront faire de même, strictement à des fins d'intérêt public.

La Loi 25 résumée (anciennement Projet de loi n° 64)

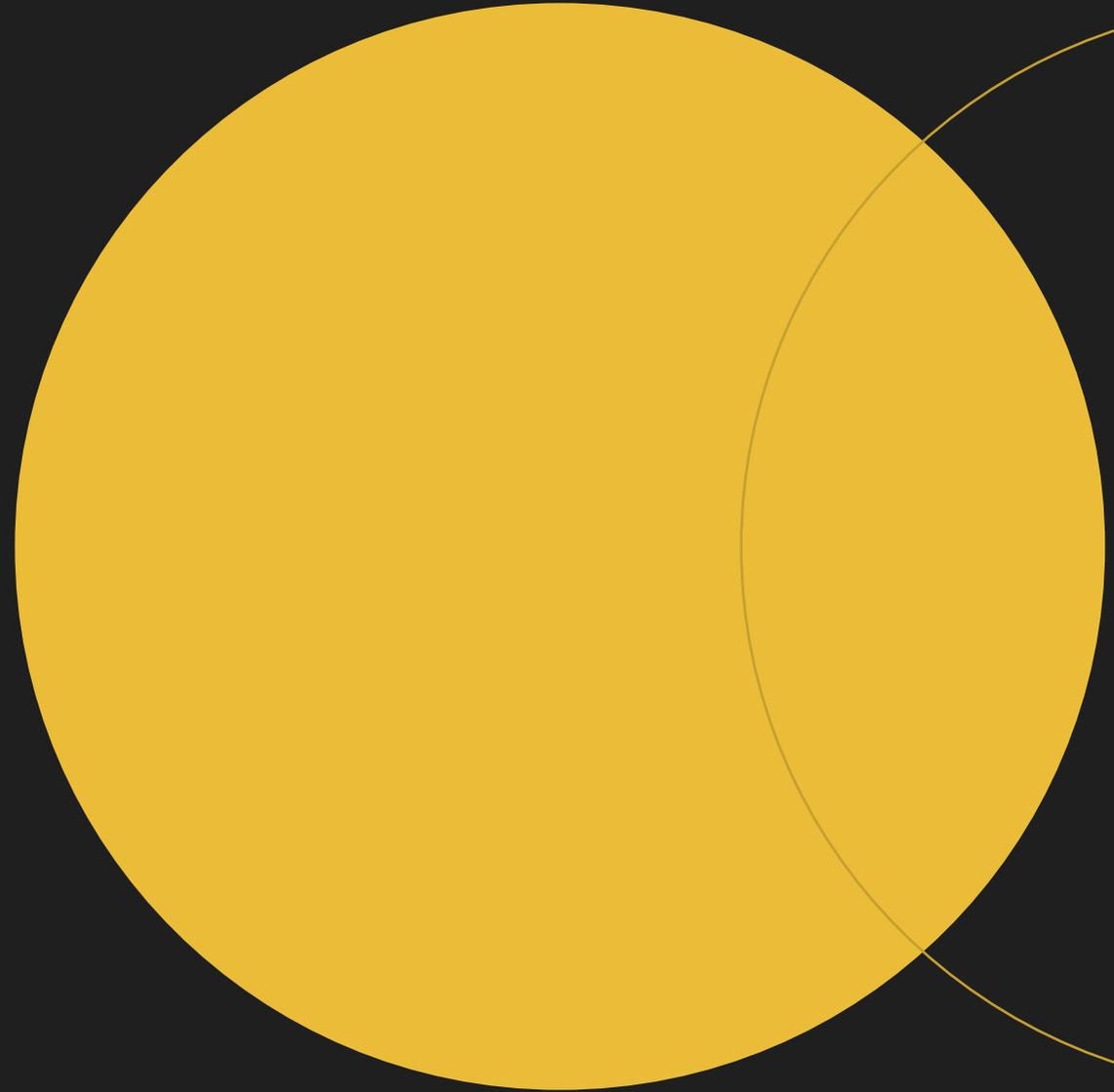
Septembre 2023



Sanctions administratives imposées

- Amende maximale de 10M pour les entreprises ou 2% du chiffres d'affaires mondiale pour une multinationale.
- Poursuites pénales jusqu'à 10K pour une personne physique et 25M ou 4% du chiffre d'affaires pour une entreprise.
- TPE peut souvent être une personne physique.
- En cas de récidive les sanctions peuvent doubler.

L'importance de la sécurisation des données



Menaces externes et internes

Attaques externes



| | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Profil | Pirates informatiques |
| Origine | Malveillance |
| Volume de données mis à risque | Extrêmement élevé |
| Fréquences | Limitée (mais en augmentation rapide) |

35.5 %

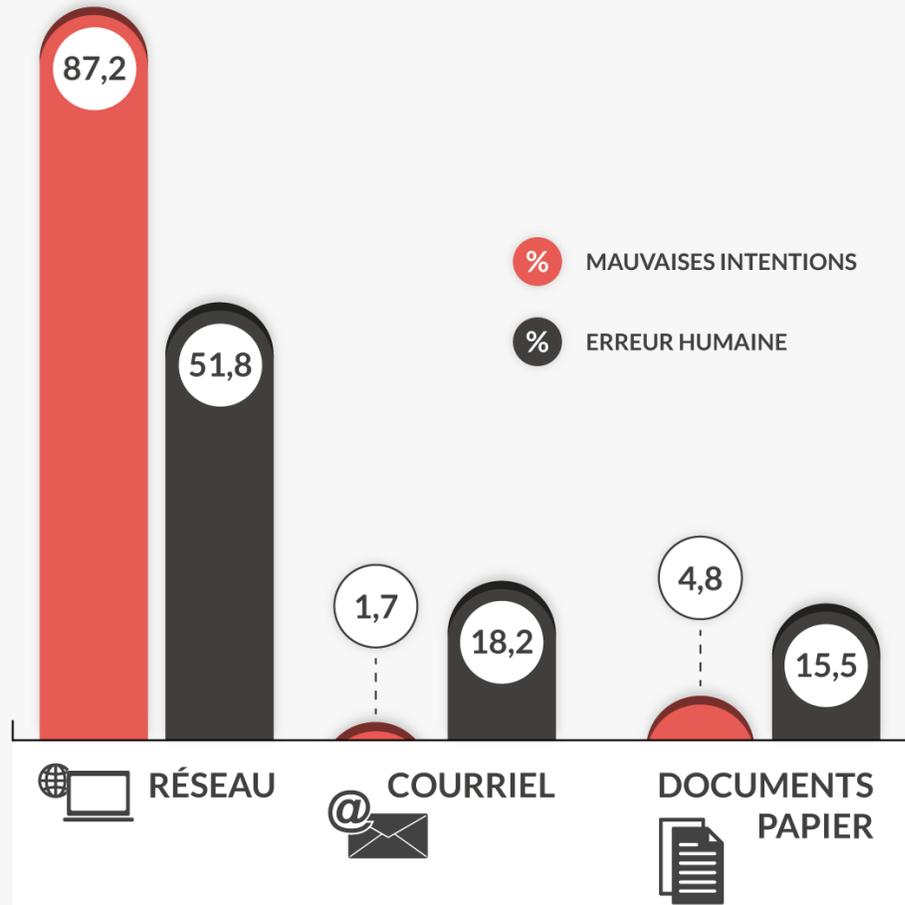
Fuites de l'interne



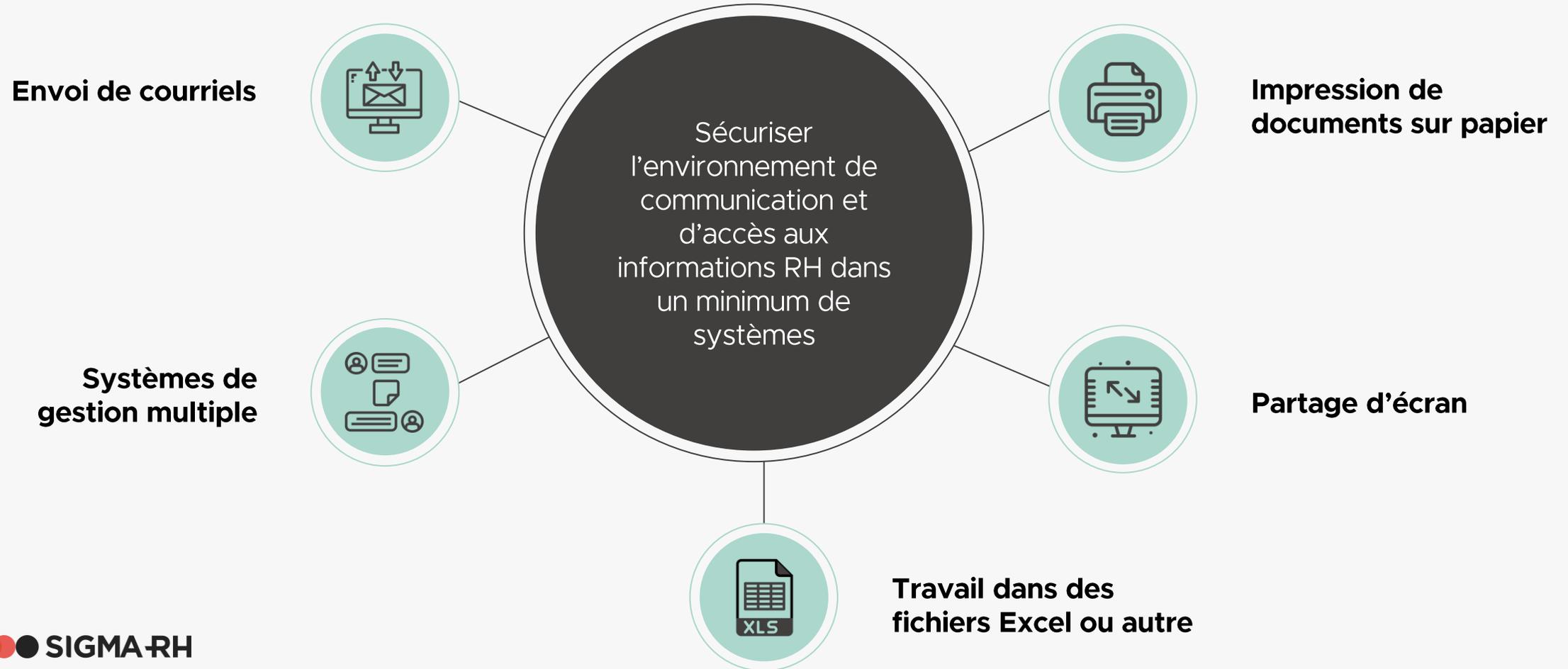
| | |
|---------------------------------------|---|
| Profil | Tout employé |
| Origine | Inattention, négligence, parfois malveillance |
| Volume de données mis à risque | Faible |
| Fréquences | Extrêmement élevée |

64,5 %

Statistiques clés



Pratiques où les données sont à risque



Comment sécuriser les données avec un SIRH



La multiplication des systèmes ou la multiplication des risques



LÉGENDE

● Systèmes

Logiciel de la gestion de temps
Gestion de la formation
Gestion des évaluations
Gestion des griefs
Logiciel de note de frais
Liste de rappel, dossiers administratifs
Bases de données internes
Paie
Recrutement, mesures disciplinaires, visites médicales, prêts d'équipements, contrats de travail (SharePoint, LMS, libre-service employé)

● Données

Informations personnelles
NAS
Salaire, bonus, déductions
Formations, certification
Absence
Temps travaillé

● Menaces

Hameçonnage
Cyberattaque
Fraude
Fuite de données

Cas client - 800 employés

5 systèmes gérant des données RH :

- Paie
- Gestion des temps
- Talents (formation et entretiens annuels)
- Recrutement
- Portail employé agrégateur

23 fichiers Excel contenant des données personnelles :

- Listes d'employés par département
- Dossiers de relations de travail
- Dossiers d'accidents de travail
- Liste d'ancienneté (avec trop d'information)



RÉSULTAT:

- 2 systèmes restants
- 26 portes fermées sur 28
- 2 fournisseurs sécurisés
- Niveau de risque faible



Centralisation des données RH

1. Centralisez
2. Sécurisez
3. Limitez les systèmes
4. Limitez les accès
5. Appliquez le principe du moindre privilège



Travaillez avec des entreprises certifiées

Quelques exemples de certifications à rechercher ou à exiger

ISO 27001

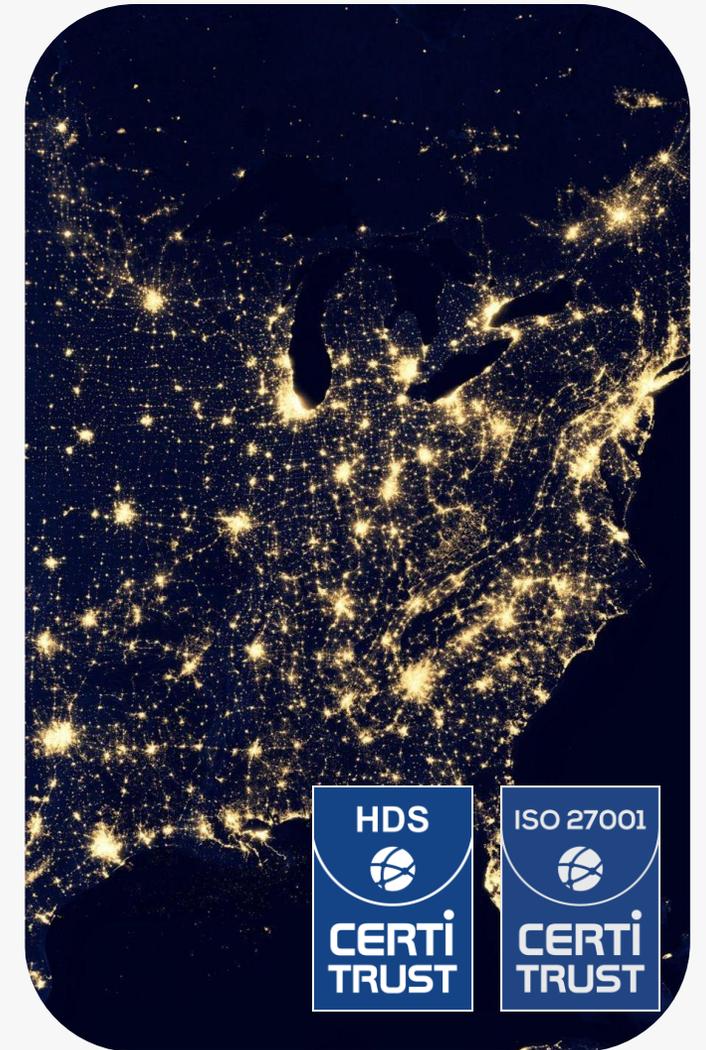
- Norme internationale
- Couvre la sécurité de l'information dans son ensemble
- Vision globale de la sécurité basée sur un audit adapté
- Audit effectué par des personnes certifiées pour ISO 27001

SOC 2 type 2

- Norme américaine
- Peut couvrir un processus ou un système uniquement
- Démontre la sécurité d'un système basé sur des questionnaires statiques
- Audit effectué par un expert comptable (CPA)

HDS (Hébergement de Données de Santé)

- Norme française
- Encadre les obligations des fournisseurs ayant accès à des données de santé



Conclusion

-  Mettez en place un plan de déploiement de mesures et procédures face à l'adoption de la nouvelle Loi 25 dès maintenant.
-  Apportez soutien à l'organisation et aux employés sur ces changements de pratiques.
-  Entourez-vous de partenaires technologiques avisés, possédant les certifications adéquates lors de la venue de la nouvelle législation.



Période de questions



SIGMA RH

Merci de votre participation

Pour en savoir plus, visitez-nous au kiosque 101

